

Conseil d'administration Séance du 16 février 2018

Délibération n°07-2018 Règlement des études

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- _ Vu l'avis favorable du CEVE du 8 février 2018 ;

Le règlement des études voté en Conseil d'administration du 7 octobre 2014 a fait l'objet d'une refonte substantielle, en fonction des nouveaux statuts de l'EPCC et de l'évolution des contenus de formations.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) réuni le jeudi 8 février 2018 a exprimé un avis favorable sur ce nouveau règlement des études, examiné et modifié, notamment en groupe de travail réunissant des représentants de cette instance. Celui-ci doit maintenant être présenté au Conseil d'administration pour approbation.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de règlement des études de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25
Présents : 15
Votants : 18
Vote : à l'unanimité des voix